



21 Grande rue
25170 CHAUCENNE

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE
DU 23 août 2023 A 20H30**

Président de séance : Bernard VOUGNON

Présents : Bernard Vougnon, Alain Roset, Mohammed Oubenaïssa, Etienne Pellegrini, Agnès Allier, Dominique Robert, Samuel Vuillemin

Absents excusés : Valérie Drugé a donné procuration à Agnès Allier – Jérôme Radaz a donné procuration à Bernard Vougnon, Murielle Bazin a donné procuration à Etienne Pellegrini, Célia Sousa a donné procuration à Samuel Vuillemin, Bernard Merger a donné procuration à Alain Roset, Yolande Merger a donné procuration à Mohammed Oubenaïssa

Absentes : Marie José Vergon-Trivaudey, Coralie Jacquot

Secrétaire de séance : Dominique Robert

Date de la convocation : 16/08/2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 7

Suffrages exprimés : 0

Le Quorum n'étant pas atteint, les délibérations ne pourront pas être votées.

I/ INFORMATIONS

Modification du fonctionnement du conseil municipal

En début de séance le Conseil municipal, devra approuver le compte- rendu du Conseil municipal précédent.

M. le Maire informera les élus des décisions qu'il a prises, depuis le dernier conseil, dans le cadre de la délégation de signature accordée en début de mandat.

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire aura lieu le 4 septembre 2023.

Une seule école sur 3 sites provisoirement en attendant la réalisation de travaux sur le site de Noironte, A terme, seuls deux sites subsisteront : Noironte et Chaucenne,

Une seule école regroupera désormais celles d'Audeux, Chaucenne et Noironte, et prendra la dénomination : Ecole intercommunale ACN à direction unique, M. Thierry Laurent en prend la direction.

Le siège administratif de l'école sera à Noironte.

Les effectifs seront de 103 élèves avec la répartition suivante :

Chaucenne : 2 classes

11 petits

9 moyens

10 grands

15 CP

Audeux : 2 classes
20 CE1 CE2 en double niveaux
21 CM1

Noironte : 1 classe
17 CM2

Il y aura donc comme nouveauté par rapport aux années précédentes l'accueil des CP à Chauenne, ce qui nécessitera des modifications dans les sanitaires, 2 WC devront être fermés par une porte, les autres WC restant d'accès ouvert pour les maternelles.

Avancement des travaux de l'école et du centre de vie

Partie école :

Les travaux d'adaptation des sanitaires des CP devraient être terminés pour la rentrée.

Il reste à équiper la salle de lecture/restauration. La future bibliothèque servira de salle de motricité en attendant la fin des travaux de la salle polyvalente.

Partie salle polyvalente :

Les panneaux photovoltaïques sont installés mais pas encore raccordés. Enedis, suite au retard imputable à Eiffage, n'a pas encore pris contact pour les conditions de raccordement au réseau.

Les options d'utilisation de l'énergie produite ne sont pas encore finalisées : auto-consommation, revente totale ou partielle.

Il reste à faire ou à terminer, les conduits de chauffage, les évacuations des fumées de la cuisine, la réalisation du bar, le revêtement mural du pignon intérieur, l'isolation par l'extérieur, certaines finitions.

Il n'y a pas de date avancée pour l'ouverture de la salle polyvalente au public, les derniers travaux prenant du temps et les entreprises n'étant pas toujours réactives. Il restera avant l'ouverture à recueillir l'avis de la commission de sécurité.

Il est posé la question de l'état du mobilier qui est stocké depuis plus de 2 ans dans des conditions qui ne semblent pas optimales.

Travaux de voirie

D'importants travaux de voirie ont lieu en ce moment dans le secteur du "Centre de Vie". Ils devraient prendre fin tout début septembre.

Aménagement de la liaison école voirie, arrêt de bus, avec la création d'un plateau surélevé.

Le parking en face du "Centre de Vie" a été réaménagé. (Échange de parcelles entre la commune et le transporteur).

Une sortie du parking du "Centre de Vie" a été créée.

Réalisation d'une dalle béton sous le container à verre.

Création d'un trottoir en stabilisé jusqu'à la RD8.

Réaménagement de l'entrée du village sur la RD8 côté Emagny et de l'intersection de la route de Noironte, avec la création d'un plateau surélevé et du recalibrage de la RD8 à 5,80 mètres au lieu de 6 mètres, mise en place de nouveaux panneaux de signalisation.

Le panneau d'entrée de village "CHAUCENNE" sera déplacé de quelques dizaines de mètres sur la RD8 vers Emagny.

Le coût total des travaux s'élève à 190 000 € environ, 60% à la charge de GBM (Grand Besançon Métropole) et 40% pour la commune de Chauenne.

La commune aura également à sa charge une partie de l'enrobé devant l'école.

Route de Noironte

La route de Noironte sera refaite en septembre par l'entreprise Bonnefoy, les travaux seront pris en charge par la Commission Européenne pour 80% et par GBM pour 20%.

Le calibrage et le revêtement devront répondre aux normes et assurer la circulation des camions grumiers de 57 tonnes pendant sur une période minimum de 10 ans.

Maison "De Mollans"

Des travaux de rénovation énergétique de la maison "De Mollans" devraient démarrer en 2024.

Ce chantier se fera avec l'assistance de GBM.

Un appel d'offre a été lancé pour la maîtrise d'œuvre, il y a eu 2 visites du futur chantier et une seule proposition d'entreprise pour un coût de 24 700€ (12,5% d'un montant estimé des travaux), auxquels il faut ajouter l'étude amiante et plomb (2 000€), et les honoraires de GBM.

Secrétaire de mairie

Nicolas notre secrétaire de mairie a fait une demande de réduction de son nombre d'heures pour lui permettre de compléter son temps de travail dans une autre collectivité, Il propose de passer de 18 heures hebdomadaires à 16 heures (suppression des 2 heures du jeudi matin).

Informatique

Un audit a été réalisé par notre correspondant informatique à GBM.

Cet audit sera présenté en septembre, mais il est déjà mentionné des préconisations comme le remplacement des PC des adjoints, le PC portable de M. le Maire, reprendre les réseaux, revoir le stockage sur le serveur, améliorer les sauvegardes automatiques, renforcer les anti-virus, etc...

Application des règles RGPD, précision sur l'utilisation des cookies sur le site Internet.

Gendarmerie

Un nouveau responsable de la gendarmerie d'École/Valentin a été nommé, il devrait venir se présenter dans les prochaines semaines.

Contentieux "Cottin"

Concernant le litige avec la commune au sujet de la remise en état de l'ancienne base de travaux de la LGV (ligne à grande vitesse), le tribunal, après deux jugements favorables à la commune, déboute celle-ci de sa demande de fixation de l'indemnité prévue dans les jugements au motifs que la collectivité n'a pas fait constater par voie d'huissier la réalisation tardive des travaux. Le tribunal déboute la commune de sa demande et la condamne à 1000 € de dommages et Intérêts à la partie adverse. Monsieur le Maire considérant que les travaux de remise en état conforme à l'état initial, ont été réalisés, considérant que la procédure a été suffisamment longue, a décidé de ne pas se pourvoir en appel.

Cimetière

La reprise des 9 concessions abandonnées est terminée, l'entreprise a démonté les monuments, récupéré les restes et les a déposés de façon nominative dans l'ossuaire du cimetière.

Calvaire

Le projet de restauration et de consolidation du calvaire est toujours d'actualité .Un contact avec l'architecte conseillé par l'architecte des bâtiments de France a été pris pour déterminer la meilleure façon d'opérer,

Décisions prises par M. Le Maire :

Conformément aux nouvelles dispositions de fonctionnement du conseil municipal, M. le Maire fait part des décisions qu'il a prises, depuis le dernier conseil municipal :

Concernant les travaux du centre de vie et de l'école :

Devis de l'entreprise "Chagué" pour des travaux de raccordement de plomberie du bar pour 3 439€.

Devis de l'entreprise Bonfils pour des travaux de sanitaires, de paroi pare-feu de la chaufferie, création de toilettes adultes provisoires, et de la reprise du plafond de la cuisine pour 17 112 €.

Concernant les travaux dans l'école Devis (21/02/23) de l'entreprise Girard menuiserie pour la réalisation d'étagères dans le bureau de la directrice et mise en place de 50 casiers écoliers avec porte-manteaux sur mesure pour 10 404 € TTC.

Entreprise Girard : fourniture et pose de cylindre sur organigramme et de clés (05/07/ 3 852 € TTC).

Note : il y aura certainement d'autres travaux à prévoir.

Taxe d'habitation

Conformément à l'engagement de l'état de compenser la taxe d'habitation sur les résidences principales, celui-ci a vocation à assurer cette compensation mais pas à couvrir les décisions prises après l'annonce de la réforme. Pour chaque commune, la reprise correspondant à la différence entre d'une part le montant du dégrèvement de TH au titre de 2020 de la prise en compte « *du taux communal de taxe d'habitation appliqué en 2017 sur le territoire de la commune* » et d'autre part le montant de ce même dégrèvement résultant « *du taux communal de taxe d'habitation appliqué en 2019* ».

Les données retenues pour son calcul sont les suivantes :

Base TH communale 2020	412 888
Différence taux constatée entre 2017 et 2019	0,34%
Montant du prélèvement	1 404 €

Le budget 2023 prévoyait seulement un montant de 1 200 €

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 23h30.



Le Maire, Bernard VOUGNON